L 2043 2383

RESPONSE
DE MONSIEVR LE CARDINAL DE SOVRDIS
à la lettre de Monseigneur le Prince.

A PARIS,

Chez PIERRE CHEVALIER, ruë S. Iacques, à l'image S. Pierre.

M. DC. XIV.

AVEC PERMISSION.

Case
F
39
.326

THE NEWBERRY LIBRARY

1614 sou

47. 2035

RESPONCE DE MONSIEUR le Cardinal de Sourdis à la lettre de Monseigneur le Prince.

MONSEIGNEVR, I'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire l'honneur de m'escrire du 22. du passé, bien merry de veoir la continuation de ce qui ne se debuoit point commencer, & veux tousiours esperer que vous prendrez des conseils plus doux & moins dommageable à cest Estat. Vous m'auez a la verité tenu quelque propos sur ie ne scay quels desordre pretendus, mais i'estimois comme tousiours semblable a vous mesmes & vous tenant interessé au bien du Roy, vous alliez, considerant quels remedes on pourroit apporter aux inconuenients que la licence du temps à accoustumé d'apporter aux grands Empires

ayant estimé que vos desseins demeu-roient dedans l'ordre, Ne m'estant ia-mais imaginé, que vous Monseigneur, qui estes au premier rang deussiez ouir les pernicieux aduis de ceux qui pre-tendent se seruir de vostre auctorité, pour augmẽter les broüilleries & con-fusions qui nous arriuent, & du peu de respect & obeissance, que l'on porte a leurs Majestez Pour le regard des plain-tes que vous formez sur l'adminis-tration & gouuernement, l'on ne peult auec verité dire qu'il soit empiré depuis la regence de la Royne, Elle a deschar-gé le peuple de beaucoup de daces & subsides, dequoy ceste Riuiere de Ga-ronne s'est resentie, & pour le reste de la France en vn seul article de cinq cens mil escus sur le sel, sans neantmoins amoindrir les finances du Roy, Dieu luy a donné par voyes ordinaires la regence, depuis sa Majesté a desiré que vous fussiez aupres de sa per-sonne pour se seruir de vostre conseil aux plus grands affaires, mesmes lors que vous estiés hors du Royaume, elle vous en a ouuert l'entree benignemẽt,

& eſtant venu, vous à logé & gratifié de pluſieurs grands biens faicts, bref, Monſeigneur elle vous a touſiours eſtimé ſuiuant voſtre qualité & merite, Vous a elle iamais refuſé audiance en ſon conſeil ni alleurs, de maniere que vous vous pouuiez paſſer de vous eſloigner de la cour pour former des plaintes qui nous mettẽt en trouble, au lieu de remedier a nos maux, s'ils en auoiẽt beſoing. Monſeigneur ie vous ſupplie conſiderer que le medecin eſt hay de tous, qui apporte vng remede au paciant plus pernicieux que le mal, excuſez ſi ie vous en parle ſi libremẽt, l'hõneur que vous me faictes de me demãder conſeil m'y oblige, qui n'eſt ſinon que vous demandiez de pres & de viue voix, & que vous publiez de loing, Vous cognoiſſez la bonté de la Royne, approchez vous de ſa Majeſté, & vous vniſſez a ſes ſinceres intentions, afin qu'a ces Eſtats, qu'elle deſire auec vous, nous puiſſions vous ſeruir a la gloire de Dieu, bien & repos de ceſt Eſtat, ie veux croire, Mõſeigneur, que les ſecondes penſees reformeront les pre-

mieres, Meſmes ayant veu la douceur & moderation auec laquelle ſa Majeſté reſpond a voſtre lettre imprimee & datee d'vne ville, ou depuis huict iours on a pris la Citadelle, & encore que la conſideration du reſpect du Roy conſtitué en ſon bas aage, vous adoucira l'eſprit & vous fera prendre des voyes plus amiables pour remettre le tout en meilleure diſpoſition, quoy attendant, ie prieray Dieu pour vous, comme i'ay accouſtumé. Vous aſſeurant que ſoubs l'authorité du Roy & de la Royne ie ſuis.

MONSEIGNEVR,

Voſtre treſ-humble ſeruiteur F. Cardinal de Sourdis.

De Bordeaux ce Mars. 1614.